

Du Rituel de 1614 à l'*Ordo Paenitentiae* de 1974

I. De Trente à Vatican II

Au-delà de la forme extérieure, des changements qui se poursuivent

- Des rythmes variés (de la confession annuelle à la confession hebdomadaire)
- Les conditions d'une désaffection progressive : *La pratique pastorale de l'Eglise a laissé se vider de leur poids existentiel, et donc de leur contenu, les actes humains de la pénitence, tels qu'ils sont appelés à jouer dans le sacrement* (Sesboué Bibliogr. 5)

Un état des lieux au moment du Concile

- meilleure connaissance de l'histoire du sacrement
 - attention plus grande à la participation active des fidèles et à la liturgie de la Parole
 - redécouverte que l'effet du sacrement est aussi la réconciliation avec l'Eglise
 - sans oublier l'apport des sciences humaines (un processus qui s'inscrit dans le temps)
 - et des défis qui vont croissant : pénurie de prêtres, diminution de leur autorité . . .
- Dès avant le Concile, divers essais pour rendre au sacrement sa densité humaine et liturgique

II. Les textes conciliaires

SC 72 : *Le rite et les formules de la pénitence seront révisés de façon à exprimer plus clairement la nature et l'effet du sacrement.*

La place de l'Eglise

LG 11 (cf. PO 5) : . . . *du même coup sont réconciliés avec l'Eglise que leur péché a blessée et qui, par la charité, l'exemple, les prières, travaille à leur conversion . . .*

SC 27 : dans la mesure du possible favoriser la célébration commune des rites

LG 8 : *l'Eglise sancta simul et semper purificanda*

SC 109 : son rôle dans le processus de la pénitence (ici au Carême)

L'importance de la Parole : SC 35

La nécessité et la fréquence du sacrement

Le Concile répond : le sacrement est nécessaire, indispensable, en cas de faute grave (cf. LG 11) – ceci appartient à la foi catholique – et sa fréquentation est très utile pour l'existence chrétienne en général (PO 18, CD 30, cf. PC 14)

III. La préparation du rituel latin : un processus laborieux de 7 ans!

A. La première phase du travail de réforme (1966-1969)

Groupe de travail dirigé par J. Lécuyer, avec e. a. K. Rahner, P. Anciaux, L. Ligier, C. Vogel

Les questions particulièrement débattues :

La formule d'absolution: revenir à une formule déprécative ? prévoir plusieurs formules ?

Trois formules d'absolution sont approuvées, qui toutes rendent compte de la restauration de la communion avec l'Eglise et de l'effet de l'Esprit Saint : la première reprend le *Ego te absolvo*, la seconde est optative, la troisième annonciative

L'extension à donner aux **célébrations sacramentelles communes**, e. a. :

- 1) La possibilité d'une célébration commune avec absolution générale sans confession préalable
- 2) On envisage aussi une célébration pénitentielle communautaire avec confession individuelle, mais absolution collective.

B. Les mises au point de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (e.a. par les *Normae pastorales pour l'administration de l'absolution sacramentelle générale* du 16 juin 1972¹)

La confession individuelle avec ses trois parties : contrition, confession (individuelle et spécifiée) et absolution (à comprendre comme un acte judiciaire du prêtre), **demeure l'unique moyen ordinaire** par lequel les fidèles se réconcilient avec Dieu et l'Eglise.

Une seule formule sacramentelle, - à l'indicatif- doit être retenue.

C. La deuxième phase du travail (1972-1973)

Nouveau groupe de travail dirigé par P. Jounel, avec e. a. F. Sottocornola

Le nouvel *Ordo* comprend en appendice des schémas de célébration pénitentielle non sacramentelle, mais à la demande de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, on n'évoque plus l'éventualité d'administrer le sacrement en lien avec de telles célébrations.

Le nouvel *Ordo Paenitentiae* est promulgué le 2 décembre 1973, publié en février 1974 (ed. typica).

¹ S. Congregatio pro doctrina fidei, *Normae pastorales circa absolutionem sacramentalem generali modo impertiendam*, AAS 64 (1972) 510-514 (= EDIL 2828-2831 [texte français en DC 69 (1972) 713-715]) [Ces normes ont été modifiées par les canons 960-963 du Code de 1983, eux-mêmes incorporés à leur tour dans le Rituel: *Variationes in libros liturgicos . . . introducendae*, Typis polyglottis Vaticanis, 1983, 12-14 (Cf. *Notitiae* 20 (1983) 549-551)]